



# LES ARCHERS DU SOLEIL

Gymnase Alexandre Soubrier  
2 avenue des Carrières 34110 FRONTIGNAN

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2026/2027

### TARIFS :

#### LICENCE + Location de l'arc

		LICENCES	Location d'arc	TSHIRT	TOTAL
Poussins (1ère licence)		120 €	30 € <sup>1</sup>	28 €	178 €
Jeunes 8 à 20 ans	Arc initiation	120 €	30 € <sup>1</sup>	28 €	178 €
	Arc Progression	120 €	115 € <sup>2</sup>	28 €	263 €
	-	120 €	-	28 €	148 €
ADULTES 21 ans et plus <sup>3</sup>		150 €	30 € <sup>1</sup>	28 €	208 €

**Possibilité d'un paiement en trois fois par chèque jusqu'en décembre (Début OCT, NOV. et DEC)**

1 - Matériel d'initiation

2- Chèque de caution pour l'arc de progression 300 €<sup>3</sup> – Archers confirmés

### MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Age minimum requis : 8 ans

#### FORUM DES ASSOCIATIONS

- DIMANCHE 06 SEPTEMBRE de 9h00 à 14h00 au square Pezzotti (quartier de la Peyrade)

**PORTES OUVERTES** au gymnase Soubrier

- 
- 
- 

#### COURS

Deux séances d'essai sont offertes avant l'inscription à la troisième séance

- Poussins U11 + U13 CM2 : MERCREDI DE 10H30 A 12H00
- U13 à U15 collégiens : LUNDI DE 17H30 A 19H30 & MERCREDI DE 14H A 16H00

### PIÈCES A FOURNIR:

*Téléchargeable sur le site*

- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général), avec la mention « en compétition » à fournir seulement si une des questions du **formulaire relatif à l'état de santé du sportif a été affirmative.**

-Fiche de demande de création de licence et d'adhésion

- Photo d'identité

### ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE A LA PRATIQUE DE LA DISCIPLINE:

*La pratique de ce sport nécessite en première année l'achat de petit matériel obligatoire et propre à chaque archer (le club peut vous guider pour effectuer cette acquisition) :*

*carquois, flèches, protège bras, palette, dragonne (90€ environ) .*

*A savoir : ce matériel sera prêté pendant les séances d'essai.*

*(L'adhésion au club comprend la licence fédérale, qui inclue l'assurance de base. Conformément à l'article 38 de la loi sur le sport, des options complémentaires à cette assurance de base sont proposées à chaque archer lorsque sa licence lui est adressée par la FFTA.)*